DLP 30-3-81677533

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL

S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne

C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- BULLETIN TECHNIQUE N° 185 -

Edition Grandes Cultures - n° 2

25 mars 1981

C O L Z A

MELIGETHES - CHARANCONS DES SILIQUES

Les captures d'adultes sont devenues très importantes ces derniers jours et on note une intense circulation des insectes dans les cultures.

En outre, dans la plupart des situations, on capture également des charançons des siliques en quantités non négligeables.

Nous rappelons que les méligèthes sont encore nuisibles au colza entre les stades E (boutons séparés) et F_1 (premières fleurs), stades atteints actuellement dans la majorité des parcelles.

Le seuil d'intervention est de 2 à 3 méligèthes par pied (soit 100 à 150 insectes dans le creux de la main après frappage de 50 inflorescences).

En conséquence, traiter avec l'un des produits ci-dessous efficace à la fois contre méligèthes et charançons des siliques, dans les parcelles où le seuil est atteint :

AVANT FLORAISON		DES LE DEBUT DE LA FLORAISON	
Doses exprimées en matière active à l'ha			
lindane	500 g en pulvérisation 600 g en poudrage	dialiphos (TORAK)	600 g
méthidation (ULTRACIDE)	500 g	endosulfan	600 g en pulvérisation 800 g en poudrage
parathion	500 g en pulvérisation 600 g en poudrage	phosalone (AZOFENE - ZOLONE)	1 200 g
		toxaphène (PHENORYL)	4 kg en pulvérisation 5 kg en poudrage
		dialiphos + endosulfan (FENDIK)	dose indiquée par le fabricant

Nous rappelons que dès l'apparition des premières fleurs, il est interdit d'utiliser des produits toxiques pour les abeilles (lindane, méthidathion, parathion).

/ AUTRES RAVAGEURS /

CHARANCON DES TIGES

Une intervention insecticide spécifique n'est plus justifiée, les cultures ayant dépassé le stade de sensibilité.

PUCERON CENDRE DU CHOU

Présence très rare et de faible intensité de cet insecte, ne justifiant pas une intervention.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES" - C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.
Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.-

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

P 243